

Vos questions / nos réponses

Concernant le GhB

Par [Profil supprimé](#) Postée le 19/08/2019 03:02

Il y a deux semaines de ça je suis allée à une soirée mousse au quel une amie m'a amené, il s'avère que nous nous sommes immergés embrouillés et j'ai donc décidé de rentrer avec un « ami » de confiance une personne que je considère bcp.. on a dû s'arrêter chez lui quelques minutes, il m'a donc proposé un verre de rosé que j'ai accepté avec grande confiance j'ai dû boire deux trois verres de rosé grand maximum après ça je n'est plus aucun souvenir de la soirée mise à part mon « réveil » brusque sous la douche froide.. j'ai alors compris qu'on avait couché ensemble mais je n'étais pas en état de comprendre quoi que se sois de la je n'est que des flash back du retour jusque chez moi à 6h du matin .. mon copain était là et ma trv très pâle j'ai passé 10h à vomir de l'eau.. je buvais et vomissais puis me rendormir et ça toute la journée.. sans parler des maux de tête et des deux trois bleus retrouvés sur le bat de mon corps. Je pense qu'il aurait pu mettre quelque chose dans mon verre pendant mes absences... quelqu'un aurait une réponse ? Svp..

Mise en ligne le 23/08/2019

Bonjour,

Bien que comprenant l'importance pour vous de savoir ce qui a pu se passer lors de cette fin de soirée, nous n'avons aucun moyen de vous assurer de quoi que ce soit sur le fait d'avoir pu être droguée à votre insu. La seule manière fiable de le vérifier aurait été de pratiquer une analyse de sang rapidement, la plupart des produits s'éliminant très vite dans le sang.

Peut-être pouvez-vous tenter de discuter de cet événement avec l'ami en question en lui disant votre incompréhension et votre besoin de réponse. Si vous avez eu une relation sexuelle, il serait important aussi qu'il puisse vous dire si c'était une relation protégée ou non protégée afin que vous puissiez prendre les dispositions nécessaires. Enfin, si vous pensez avoir été abusée, vous seule pouvez estimer les suites que vous souhaiteriez donner à cette affaire, en portant plainte ou pas notamment.

Nous ne savons pas dans quel état d'esprit vous vous trouvez depuis mais si vous éprouvez le besoin de vous confier à quelqu'un, il ne faut pas que vous hésitez à le faire bien sûr, auprès de proches ou de professionnels qualifiés à vous entendre. Nous vous joignons à toutes fins utiles un lien vers "Fil Santé Jeunes", qui dispose d'un service d'écoute à distance anonyme où vous pourrez trouver une oreille attentive et des conseils adaptés.

Avec tous nos encouragements.

Cordialement.

En savoir plus :

- ["Fil Santé Jeunes"](#)